

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 11/04/2023

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 05/04/2023

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 23

Quorum atteint

### Présents (16) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Patricia BELKADI
- Karine TURLAIS
- Yoann AGATI
- Geneviève SOLACROUP
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON
- Gautier VIDAL
- Paul MARTINEZ
- Anne-Marie DELOBEL
- Pascale GRIPON
- Jean-Pierre CAMBON
- Jean-Luc DELAGNES

### Absents représentés (7) :

- Eddy GOMMERET : pouvoir à Patricia BELKADI
- Emilie BRIGNARD : pouvoir à Karine TURLAIS
- Céline DUCOUDRAY : pouvoir à Gautier VIDAL
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS
- Patrick MOREAU : pouvoir à Marc OLIVIER
- Pascal PANTHENE : pouvoir à Jean-Pierre CAMBON
- Serge PRIVAT : pouvoir à Jean-Luc DELAGNES

### Absents (6) :

- Norbert ISERN
- Anne MACIAS
- Ariane CHAZERAND-AZOULAY
- Flavien MERCADIER
- Julien SAVARD
- Marion LIGIER

Secrétaire : Patricia BELKADI

## DELIBERATION N°D2023-25 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Ainsi, sur le budget principal, les résultats constatés par Monsieur le Maire et attestés par le Service de gestion Comptable (SGC) de Montpellier s'établissent comme suit :

### Section d'investissement

En euros	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2022	2 234 601,60	489 810,25	-1 744 791,35
Résultat 2021 (R001)	/	1 345 840,74	1 345 840,74
Résultat de clôture investissement 2022			-398 950,61
RAR 2022	1 091 762,46	80 000,00	1 011 762,46
Besoin de financement			1 410 713,07

### Section de fonctionnement

En euros	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2022	5 825 133,61	6 289 330,45	464 196,84
Résultat 2021 (R002)	/	1 515 719,05	1 515 719,05
Résultat de clôture fonctionnement			1 979 915,89

Les crédits portés au projet de Budget Primitif 2023 sont les suivants :

- les restes à réaliser en investissement 2022 seront inscrits au BP 2023 à hauteur de 1 091 762,46 euros en dépenses et 80 000,00 euros en recettes ;
- le résultat de la section d'investissement sera inscrit au projet de BP 2023 à hauteur de -398 950,61 euros (déficit d'investissement D001) ;
- une prévision d'affectation sera inscrite au projet de BP 2023 à l'article 1068 à hauteur de 1 410 713,07 euros ;
- le résultat reporté de la section de fonctionnement sera inscrit au projet de BP 2023 à hauteur de 569 202,82 euros (excédent reporté R002).

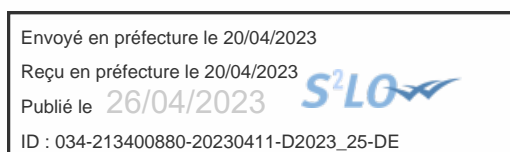
Il est proposé au Conseil d'affecter les résultats de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 tels que présentés.

**LE CONSEIL :**

**Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,**

**APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.**

**FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.**



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



**William ARS**



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.